



Paris, le 19 novembre 2025

Lettre ouverte à Emmanuel Macron, président de la République française

Monsieur le président de la République,

Dans un mois, le 19 décembre 2025, les vingt-sept Etats membres de l'Union européenne s'apprêtent à voter la ratification de l'accord entre l'UE et le Mercosur. Nous, représentants des interprofessions agricoles et association françaises – INTERBEV, ANVOL, AIBS, Bioéthanol France et Intercéréales – tenons à vous rappeler la gravité et l'irréversibilité de ce qui se joue pour les filières que nous défendons.

Vos récentes déclarations, successivement « plutôt positives » à Belém quant à une ratification possible, puis affirmant à Toulouse que « la France ne signera pas l'accord en l'état » et qu'il recueillerait un « non très ferme », ont profondément accentué l'incertitude qui pèse sur nos secteurs. Nos filières ne peuvent s'accommoder de messages fluctuants : elles ont besoin d'une position claire, cohérente et constante, alors même que le texte de l'accord, lui, demeure inchangé et continue de menacer la compétitivité et la stabilité de nos productions.

Vous avez également déclaré à Belém que « *tout va dans le bon sens pour protéger les secteurs qui sont les plus exposés et protéger les consommateurs européens afin d'avoir une juste concurrence* ». Or, rien, dans l'état actuel du texte, ne permet d'étayer une telle affirmation. Ce qui a évolué, ce n'est pas la teneur de l'accord — restée inchangée — mais la position de la France à son égard. Car depuis des années, notre pays se faisait le garant d'une ligne claire : pas d'accord avec le Mercosur sans protection réelle pour nos filières et nos consommateurs. Aujourd'hui, au nom de garanties illusoires brandies par la Commission européenne, la France s'apprête à valider un texte qu'elle dénonçait encore il y a quelques mois.

Les clauses de sauvegarde présentées comme un bouclier ne sont qu'un leurre. Leur activation suppose de prouver un dommage grave et un lien direct avec les importations, au terme d'une procédure longue, lourde et inadaptée à la vitesse à laquelle les marchés et les filières se déstabilisent.

L'acte additionnel proposé par la Commission (COM(2025)639), censé accélérer les procédures, n'apporte aucune protection économique supplémentaire. Ses seuils de déclenchement (hausse de 10 % des volumes ou baisse de 10 % des prix) sont purement indicatifs, sans effet contraignant et inapplicables pour certaines filières.

Le suivi des importations, fondé sur des codes douaniers trop généraux, empêchera tout contrôle ciblé en particulier sur les marchandises à plus forte valeur. Dans ces conditions, la clause de sauvegarde n'est pas un outil de protection mais un dispositif administratif, activable seulement quand le mal est déjà fait. Elle ne corrige en rien les faiblesses structurelles de l'accord : un accès élargi au marché européen pour des produits issus de systèmes de production moins réglementés, moins traçables et ne respectant pas les exigences environnementales, sanitaires ou de bien-être animal imposées au sein de l'Union Européenne.

Quant aux « contrôles renforcés » que vous invoquez, ils sont inexistants dans les faits. Les audits réalisés par la Commission européenne, notamment au Brésil, ont mis en évidence l'utilisation de substances interdites en Europe et des manquements graves, sans qu'aucune mesure corrective n'ait été appliquée. Sans agrément préalable aux importations, il serait illusoire d'y voir une réponse suffisante aux distorsions de concurrence entre nos systèmes de production.

Ces garde-fous ne protègent pas les filières qu'ils prétendent préserver. Ni les volumes d'importation, ni les écarts de normes, ni les conditions de concurrence n'ont évolué depuis la signature du texte en décembre 2024. Ce qui a changé, c'est la position française, et la ligne d'exigence qu'elle défendait jusqu'ici au sein de l'Union.

Dans un mois, vous aurez à choisir : entériner un accord qui affaiblirait durablement l'agriculture européenne, ou réaffirmer le rôle de la France comme garante d'une politique commerciale juste et cohérente.

Les filières que nous représentons – bovine, volaille, sucre, éthanol et céréales – attendent de la France qu'elle reste fidèle à la parole donnée : celle d'une opposition claire à tout accord qui compromettrait la compétitivité de nos filières et les équilibres de nos territoires.

Nous vous demandons solennellement de mobiliser une coalition d'États membres pour former une minorité de blocage au Conseil de l'Union européenne et de refuser toute signature ou application provisoire de l'accord.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération.

Jean-François GUIHARD



Président d'INTERBEV

Jean-Michel SCHAEFFER



Président d'ANVOL

Benoît PIETREMENT



Président
d'INTERCEREALES

Alain CARRE



Président d'AIBS

Alexandre HAACK



Président de Bioéthanol
France